

Nobl'habitat

SUBVENTIONS | APPUI TECHNIQUE | CONSEILS



- Mon guide -

Accompagnement
à l'amélioration de
l'habitat

Les porteurs de l'opération :



Les partenaires de l'opération :



L'animateur de l'opération :



1. Le 1er contact

Prenez contact avec SOLIHA en appelant le **05 55 10 70 17** (prix d'un appel local) ou par mail contact.hauteviennne@solihha.fr. Lors de ce premier contact, un conseiller habitat SOLIHA échange avec vous sur votre projet, effectue une première vérification de votre éligibilité aux aides (ressources pour les propriétaires occupants, localisation de votre bien) et vous informe de l'accompagnement possible. Le conseiller habitat vous transmet un formulaire à remplir et à lui retourner avec les pièces suivantes :

Propriétaire bailleur (si disponibles) :

- Plan état des lieux du bâtiment + photos intérieur et extérieur
- Relevés cadastraux
- Projets envisagés avec descriptifs des travaux
- Devis (si réalisés)

Propriétaire occupant :

- Avis d'imposition
- Taxe foncière
- Photocopie titre(s) de pension(s) ou notification(s) de retraite avec l'indication du nombre d'années ou de trimestres cotisés
- Devis (si réalisés)



2. L'étude du pré-projet

Dès réception des premiers documents, SOLIHA étudie votre dossier et vérifie les conditions de recevabilité de votre projet.

Le conseiller habitat SOLIHA reprend contact avec vous et, si votre projet est recevable, fixe avec vous une date de visite à votre domicile.

3. La visite de votre logement

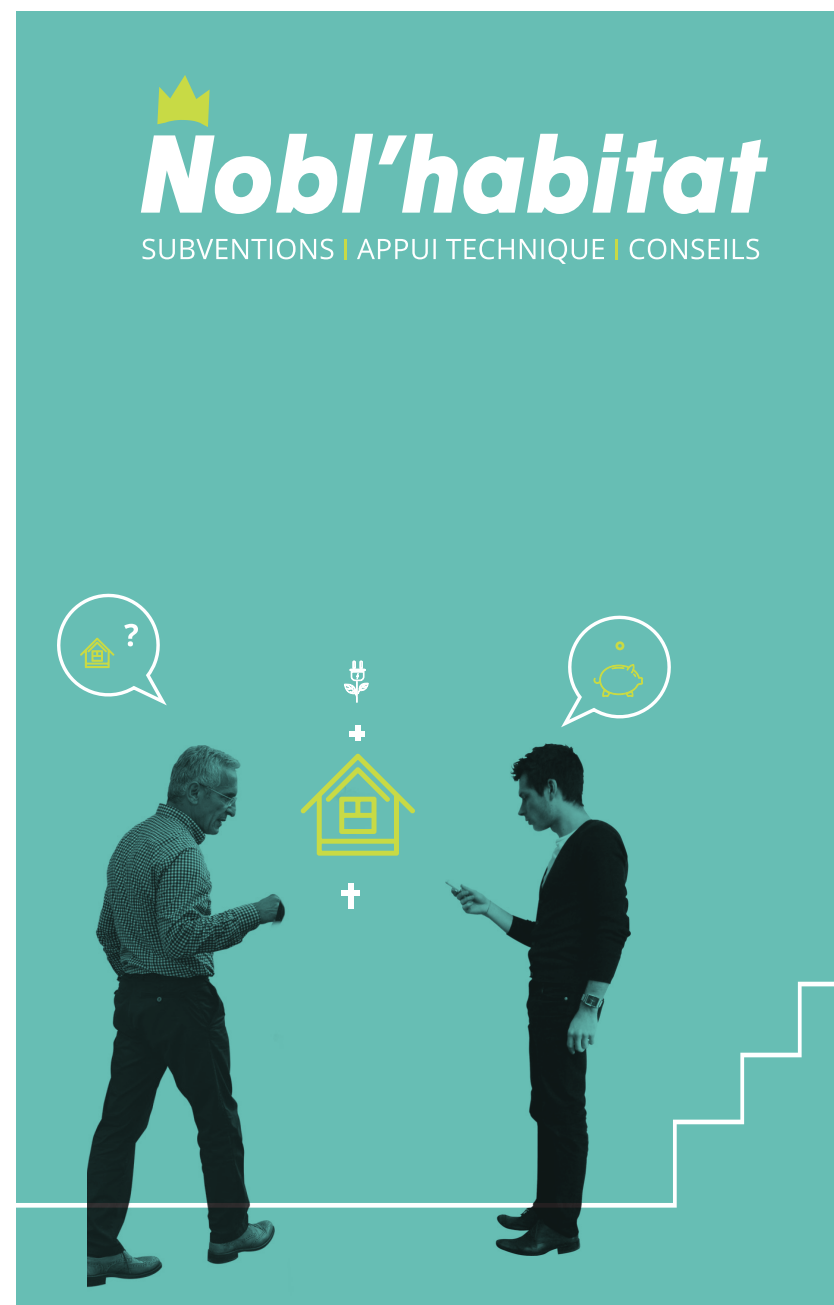
Un technicien SOLIHA effectue une visite de votre logement et envisage avec vous le programme de travaux le plus pertinent techniquement et financièrement.

NB : Pour le périmètre SPR¹-ZPPAU² de Saint-Léonard de Noblat, une visite technique avec l'ABF (Architecte des Bâtiments de France), à cette étape, est fortement conseillée, afin de lui présenter votre dossier (renseignez-vous en Mairie).

Rappel : Avant la visite, préparez l'ensemble des documents non remis à l'équipe d'animation.

¹ : Site Patrimoniale Remarquable

² : Zone de Protection du Patrimoine Architectural et Urbain



4. La constitution de votre dossier

Après la visite, le technicien réalise le rapport technique et vous le transmet. Dès lors, vous avez 4 mois pour transmettre à SOLIHA les pièces manquantes, s'il y en a, afin de leur permettre de constituer le dossier administratif de demande de subventions auprès des financeurs.

NB : Passé ce délai, si toutes les pièces n'ont pas été remises, votre projet sera classé sans suite.

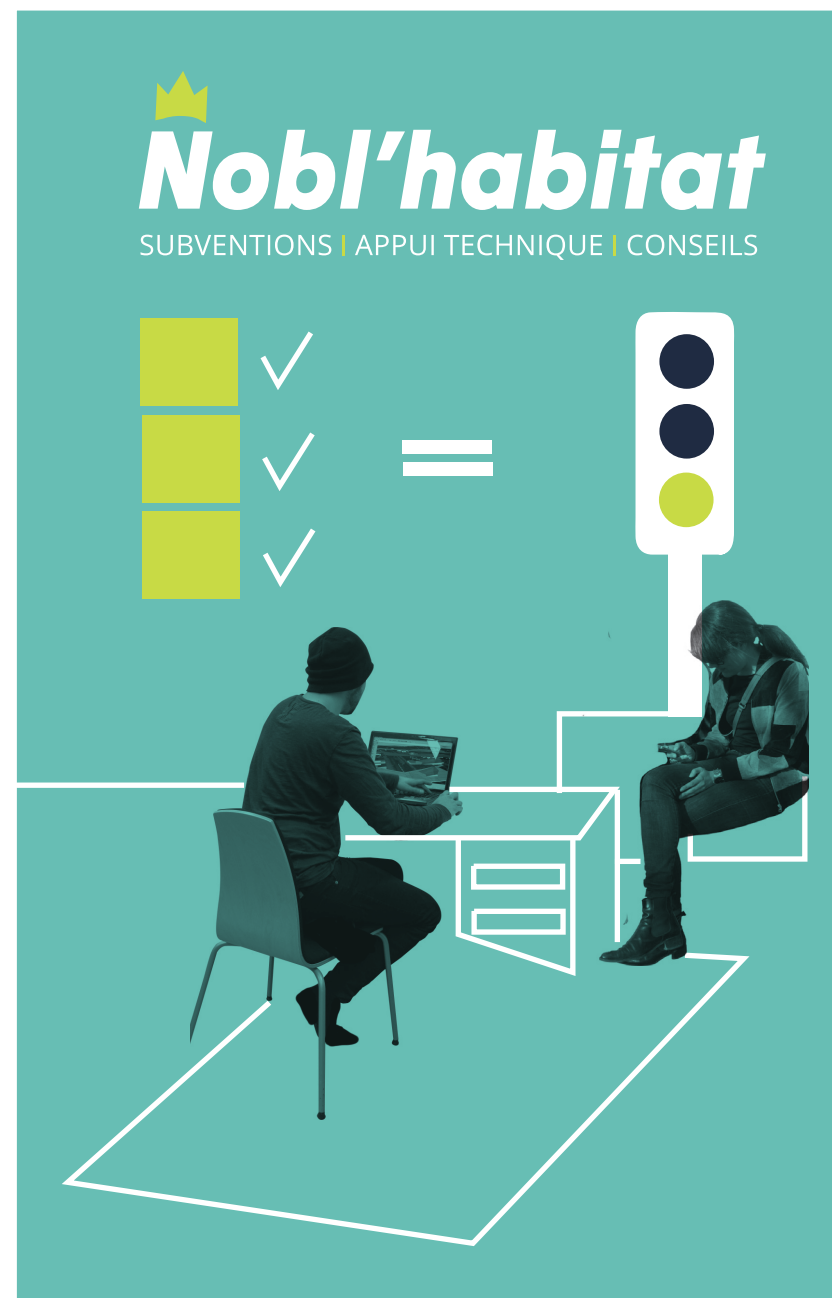
Avant le dépôt, le conseiller habitat SOLIHA, vous contacte pour valider définitivement avec vous le projet de travaux et le plan de financement prévisionnel. Après validation par vos soins, l'équipe d'animation SOLIHA déposera le dossier auprès des différents financeurs.



5. Les accords de subventions

Certains financeurs peuvent avoir des délais d'instructions relativement longs (jusqu'à 4 mois). Vous devez attendre les accords de TOUS les financeurs avant de commencer les travaux.

Après réception de tous les accords de subventions des financeurs, vous pouvez commencer les travaux en toute sérénité.



6. La réalisation de vos travaux

Pendant la durée de fin de vos travaux, en cas de modification de votre projet initial, informez impérativement votre conseiller habitat SOLIHA. Celui-ci reste à votre écoute pendant toute la durée des travaux.

7. La visite de fin de travaux

Lorsque les travaux sont achevés, informez votre conseiller habitat par téléphone ou par email. Vous fixerez ensemble une date de visite de fin de travaux. A cette date, vous remettrez les documents administratifs nécessaires au versement des subventions (factures originales tamponnées et signées par l'entreprise).

La visite technique de fin de travaux permet au technicien habitat de SOLIHA de vérifier la conformité des réalisations par rapport au projet. Si tel est le cas, SOLIHA finalise la demande de paiement et déclenche le versement des subventions.



LE PÉRIMÈTRE DE L'OPAH-RU



POUR PLUS D'INFORMATIONS :

CONTACTEZ LA COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES DE NOBLAT
AU 05 87 22 99 00
www.ccnoblat.fr

Ou l'opérateur
SOLiHA Limousin au 05 55 10 70 17

Les porteurs de l'opération :



Les partenaires de l'opération :



L'animateur de l'opération :

